

PRESTATIONS DE WEBDESIGN, DE CREATION ET DE GESTION DE SITES WEB.

1. INTRODUCTION

La personne ou la société qui transmet la commande par écrit ou verbalement est considérée comme le client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers.

Nos prestations sont régies par les Conditions Générales détaillées ci-après : sauf si le contrat stipule expressément qu'il est dérogé aux présentes conditions générales, ces conditions seront toujours applicables. Les engagements verbaux pris par nos délégués ne nous engagent qu'après confirmation écrite et dûment signée de la part de Solucom.

La prestation de services est effectuée par Solucom et son objet est détaillé dans le bon de commande. Si, en cours d'exécution, apparaît la nécessité de prestations complémentaires, l'objet de celles-ci sera soit déterminé par un nouveau bon de commande, soit fixée par un échange écrit entre les parties.

L'ensemble des prestations de Solucom sont couvertes par les dispositions initiales des présentes conditions générales. Certaines dispositions particulières s'y ajoutent en fonction du type de prestations concernées (dispositions particulières, articles 16 et suivants).

Pour autant que de besoin, Solucom se réserve le droit de modifier, unilatéralement et à sa meilleure convenance, les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions générales ne seront toutefois applicables aux conventions en cours qu'après leur notification aux Clients concernés (le cas échéant par email avec hyperlien vers le site web de Solucom). Lorsque les conditions générales sont modifiées entre le moment de remise d'une offre et l'acceptation de celle-ci par le Client, Solucom veille, dans la mesure du possible, à informer le Client du processus de mise à jour des conditions générales dès la remise de l'offre et notifie au Client, dès que possible, l'entrée en vigueur de nouvelles conditions générales applicables au contrat (selon les modalités décrites ci-avant).

2. DELAIS

La durée du projet et celle de l'intervention de Solucom sont de 1 mois pour un site de +/- 8 pages. Ces délais, et en particulier ceux afférents à la réalisation des prestations de Solucom, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts ni à la résolution du contrat.

3. MODALITÉS DE L'INTERVENTION

Le Client met à disposition de Solucom toutes les informations, logiciels et matériels utiles à son intervention.

L'intervention est assurée soit dans les locaux de Solucom soit dans les locaux du Client.

En cas de prestations chez le Client :

- Les prestations facturées par Solucom commencent à partir du départ du siège de Solucom jusqu'au retour au siège de Solucom ;
- le Client met à la disposition de Solucom tout élément utile à son intervention ;
- le Client met à disposition de Solucom toute personne utile à son intervention.

Afin de limiter les coûts liés à l'intervention de Solucom, le Client peut octroyer, à ses seuls frais, un accès à distance à son système informatique en faveur de Solucom. Sauf en cas de faute intentionnelle, Solucom n'assumera toutefois aucune responsabilité en cas d'intrusion d'un tiers dans le système informatique du Client via le détournement et/ou l'usage non autorisé de cet accès à distance.

4. RESPONSABILITÉ

Solucom est soumis à une obligation de moyens. En tout cas, dans l'hypothèse où une faute de Solucom serait établie, sa responsabilité sera limitée à concurrence d'un montant maximal équivalant à 40% du montant (HTVA) repris dans le bon de commande couvrant les prestations litigieuses.

Le Client s'engage à effectuer des sauvegardes régulières de l'environnement dans lequel les prestations seront faites. Solucom sera dès lors exonéré de toute responsabilité liée à la perte ou à l'endommagement de données.

L'installation des sites Internet réalisés par Solucom est effectuée par Solucom. Le Client reconnaît avoir été informé de la nécessité de s'entourer de conseil dans le cadre d'une modification ou d'une nouvelle installation du produit ou site Internet. Si le Client le demande, Solucom peut proposer une offre pour de tels services. Le Client dégage en conséquence Solucom de toute responsabilité pour le cas où il estimerait en modifier lui-même le paramétrage.

Si l'objet du contrat le prévoit, Solucom conseille le Client en matière de sécurité de son système informatique. En cas de dommage consécutif à un accès non autorisé au système du Client, et pour autant que le Client établisse une faute lourde de sa part en lien causal avec le dommage, Solucom ne pourra être tenu de réparer le dommage qu'à concurrence d'un montant maximal équivalant à 40% du montant (HTVA)

repris dans le bon de commande couvrant les prestations litigieuses.

Si l'objet du contrat implique que des éléments soient mis à la disposition de Solucom pour l'exécution de ses tâches, les éléments remis demeurent la propriété du Client, qui supporte seul les risques de détérioration, de perte ou de vol. Par conséquent, Solucom n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou d'endommagement des éléments mis à sa disposition par suite d'un événement indépendant de sa volonté, tels que, par exemple, un cas de force majeure (incendie, catastrophe naturelle, etc.) ou des actes de malveillance (vandalisme, vol, etc.).

Si les prestations couvrent le positionnement ou toute autre technique de promotion de la visibilité d'un contenu placé en ligne, le Client sera seul responsable du choix des termes de référencement, mots-clés, descriptifs, etc. destinés à guider les utilisateurs vers le contenu du Client. Le Client garantit Solucom contre tout recours de tiers qui s'estimerait lésé de quelque manière que ce soit par la promotion du contenu publié par le Client. Les modalités de cette garantie d'éviction sont identiques à ce qui est prévu à l'article 7 en ce qui concerne les créations graphiques.

La collaboration du Client constitue un élément essentiel dans la réussite de tout projet informatique. La responsabilité de Solucom ne pourra donc être engagée que si le Client démontre au préalable avoir apporté toute la collaboration requise par le projet considéré. De plus, si Solucom constate un manquement flagrant du Client à son devoir de collaboration, Solucom peut, par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au Client à l'adresse mentionnée dans le bon de commande, inviter le Client à remédier à la défaillance constatée. L'envoi de ce courrier exonère Solucom de toute responsabilité par rapport à l'exécution du contrat concerné. A défaut de réponse favorable du Client et de collaboration effectivement satisfaisante dans un délai de dix (10) jours ouvrables, Solucom peut en outre suspendre l'exécution de ses prestations, sans que le Client ait droit à une quelconque indemnité, jusqu'à ce que le Client apporte la collaboration requise.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Sauf accord prévu avec le client, Solucom envoie ses factures par e-mail, en format PDF.

○ 5.1. Type de service : création, modification et référencement de site Web, tous projets informatiques et graphiques : Le prix de l'intervention figure dans le bon de commande. Solucom établit une offre avant toute intervention. Solucom ne considère comme valablement passée qu'une commande signée par le client. Sauf disposition expresse en sens contraire, un acompte de 40% est exigé à la signature du bon de commande. Si le Client résilie le contrat moins de 2 jours ouvrables avant la date prévue pour la prestation du projet, le Solucom se réserve le droit de garder l'acompte de 40% au titre de contrepartie de cette faculté de dédit.

Type de service : création, modification et référencement de site Web, tous projets informatiques à l'étranger (hors Belgique) : Le prix de l'intervention figure dans le bon de commande. Solucom établit une offre avant toute intervention. Solucom ne considère comme valablement passée qu'une commande signée par le client, accompagnée du paiement d'un acompte de 70%. Si le Client résilie le contrat moins de 2 jours ouvrables avant la date prévue pour la prestation du projet, le Solucom se réserve le droit de garder la moitié de l'acompte au titre de contrepartie de cette faculté de dédit.

○ 5.2. Type de service : hébergement de site Web et réservation de noms de domaine : Les hébergements et les noms de domaine sont loués annuellement. Les prix des hébergements d'un site Web et des réservations des noms de domaine sont ceux figurant sur le bon de commande établi par Solucom et envoyée au client par e-mail, par fax ou par courrier. Ils sont payables en Euros, par virement bancaire et dans les 3 jours de la réception de la facture établie anticipativement, pour la période choisie par le client sur le bon de commande. Ces prix peuvent être modifiés par Solucom à tout moment sans motivation, mais les mensualités ou annuités payées d'avance demeurent inchangées pour la période concernée. Solucom s'engage à informer le Client par email de toute modification de tarif au moins 6 semaines avant leur entrée en vigueur.

Tout dépassement de l'espace d'hébergement contractuel donnera lieu à facturation automatique sur base des prix des options en vigueur au moment de celle-ci, avec un minimum de 5,00 € hors TVA.

○ 5.3. Type de service : : vente de matériel et logiciel : Nos factures sont payables nettes, au comptant, sans escompte sauf indications contraires au moment de la commande. Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive de Solucom jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de vente par l'acheteur ; en cas de non-paiement à leur échéance, les marchandises peuvent être reprises par Solucom. Dès la livraison ou la mise à disposition des matériels et/ou logiciels concernés, le Client en a toutefois la garde et en supporte donc seul les risques de perte, vol, endommagement ou destruction.

Sauf disposition contraire, les factures sont payables, à concurrence de 40% du montant figurant dans le bon de commande, au jour de la signature dudit bon. Le solde est payable dans un délai de 30 jours suivant la date de facture adressée par Solucom. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Solucom de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, majorée d'intérêts calculés au taux de la Banque Nationale

augmenté de 2%, de même qu'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60,00€. Solucom se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de toutes ses prestations jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait.

Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à Solucom par lettre recommandée dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture est acceptée sans réserve.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute programmation et/ou création de nature informatique ou de quelque autre nature que ce soit (supports de formation, document d'analyse fonctionnelle, projets, modèles, croquis, interprétations et dispositions, compositions typographiques, prises de vues photographiques, site web, etc.), réalisée par ou pour le compte de Solucom demeure, sauf stipulation contractuelle expresse en sens contraire, la propriété exclusive de Solucom.

Elle est seulement mise à la disposition du Client sur la base d'une licence d'utilisation – strictement personnelle au Client et limitée à ses besoins propres – dont la durée ne peut en aucun cas excéder celle du contrat conclu avec Solucom relativement à cette création et/ou programmation.

Sauf indication en sens contraire, il est interdit au Client

- de reproduire ou copier, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit,
- de divulguer ou de communiquer au public, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit (par le biais de réseaux de télécommunication, internet, etc.),
- de permettre à un tiers d'effectuer, en tout ou en partie, des reproductions et/ou communications au public,
- de mettre à la disposition de tiers, en tout ou en partie,

la programmation, la création, le know-how et/ou la documentation mis à disposition par Solucom.

La mise à disposition et/ou la facturation de la programmation et/ou création de nature informatique ou de quelque autre nature que ce soit par Solucom au client n'a pas pour effet le transfert d'un droit intellectuel ou d'un droit de propriété sur tout ou partie des éléments concernés (en ce compris le matériel graphique éventuellement mis à disposition du Client).

Le Client ne peut s'opposer à la mention du nom de Solucom sur les créations et leurs reproductions mises à sa disposition.

Lorsque le Client remet des éléments à intégrer dans une création commandée à Solucom, le Client concède à Solucom les droits nécessaires à la réalisation de la création commandée. Le Client garantit en outre Solucom contre tout recours de tiers par rapport à l'utilisation des éléments remis à Solucom, selon des modalités identiques à celles décrites à l'article 7 ci-après.

7. CREATIONS GRAPHIQUES

La remise d'un document de travail, d'un modèle ou d'un manuscrit avec demande de réaliser un projet, implique l'engagement de nous confier la reproduction définitive, sous quelque forme que ce soit. Si le client renonce à la reproduction ou reporte sa décision à ce sujet après que le projet ait été exécuté ou débuté, il s'engage dès à présent à restituer le projet et à rembourser les frais occasionnés. Par frais à rembourser, il faut comprendre tout ce qui a directement ou indirectement conduit à réaliser le projet (notamment : la discussion du projet, l'examen du dossier, les déplacements, l'administration, les honoraires du créateur, du graphiste, les frais de production, les frais fixes, etc). Ces frais seront facturés par Solucom.

Si le client conteste la facture dans les délais, il s'engage dès à présent à soumettre le différend relatif à l'estimation de ces frais à un arbitrage selon la procédure telle qu'elle est réglée aux articles 1676 et suivants du Code Judiciaire. Il est convenu dès à présent qu'il ne sera désigné qu'un seul arbitre. Cette désignation interviendra d'un commun accord ou encore, de tout temps (sans attendre l'expiration du délai quelconque) sur requête d'une des parties, adressée au Président du tribunal de première instance de Huy.

Le client qui transmet un ordre d'impression ou de reproduction, est censé en avoir le droit et assume à cet égard la responsabilité exclusive envers les tiers. Par conséquent, le Client garantit Solucom contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits. En particulier, le Client prendra en charge :

- tous dommages et intérêts dus au tiers revendiquant, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure;
- tous les frais liés à la défense des intérêts de Solucom (conseils juridique et technique, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse – Solucom demeurant libre du choix de ses conseils - , frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation) ;
- tous frais liés au remplacement immédiat du matériel de Solucom qui aurait fait l'objet d'une mesure de saisie ou de toute autre mesure rendant ce matériel définitivement ou temporairement inutilisable pour Solucom;

Le client accepte que, si Solucom le juge nécessaire, il soit fait mention de son identité à titre d'éditeur responsable, sur tout exemplaire reproduit.

A défaut de spécification claire, le choix des caractères et mise en page nous est laissé. Le client reçoit pour approbation un "bon à tirer". Les épreuves ultérieures sont comptées en supplément, il en va de même des frais qui découlent d'un manque de clarté dans le modèle ou la copie originale ou de remaniements ajoutés ou suppressions ultérieures.

L'exécution se fait exclusivement sur base du bon à tirer signé pour accord en tenant compte des demandes de correction clairement indiquées sur celui-ci. Ce bon à tirer reste notre propriété et nous dégage irrévocablement de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément au bon à tirer.

Ceci vaut nonobstant l'existence de tous les autres documents ou écrits, de quelque espèce que ce soit.

Les travaux, qui en raison de l'urgence, sont transmis en production sans bon à tirer signé, seront exécutés au mieux, mais aux risques et périls du client, sans recours possible.

Lorsque Solucom n'est pas chargé de la reproduction, l'utilisation du matériel (comme par exemple des clichés, des formes à imprimer, des compositions typographiques, etc.) livré au Client, dégage Solucom de toute responsabilité.

Lorsque la responsabilité de Solucom peut être engagée, elle sera en tout cas limitée à réparer, refaire ou corriger le matériel utilisé ou à utiliser, à l'exclusion de tout dommages et intérêts.

Le délai de livraison prévu est prorogé par le retard apporté par le client à remettre les matériaux et/ou documents nécessaires ou à renvoyer le bon à tirer. Dans ce cas, Solucom peut réviser le prix, si le client ne remet pas le bon à tirer et/ou les documents nécessaires dans la semaine qui suit la mise en demeure adressée par Solucom par lettre recommandée.

L'exécution, à la demande du client, d'un travail dans un délai plus court que le temps normal ou convenu, autorise Solucom à demander un supplément de prix.

La conformité exacte des teintes à reproduire et la fixité parfaite des encres ne sont pas garanties. Une latitude correspondant à la nature du travail doit être admise. L'utilisation, même d'une partie de la livraison, entraîne de plein droit son agrégation.

Solucom n'est pas tenue de conserver les mises au net, les matériels photographiques, les compositions, les plaques, les films... etc., et ce même s'ils sont la propriété du client ou d'un tiers.

Les objets à photographier ou quelque autre matériel ou objet mis à disposition de Solucom par le client, se trouvent en nos ateliers aux risques et périls du Client. En d'autres termes, Solucom n'est pas responsable des dégâts, pertes ou vols éventuels. A cet égard, il revient au Client de contracter au besoin une assurance spéciale, ou d'établir avec Solucom une convention dérogatoire ou spéciale. Cette disposition vaut également pour les travaux exécutés ou pour les fournitures destinées au client.

Les objets destinés à être photographiés par Solucom doivent être livrés, déchargés et repris par le Client, à ses seuls frais. En cas de non-reprise dans les 8 jours qui suivent la date de la prise de vue, la restitution se fait par les soins de Solucom, aux frais et risques du Client.

Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux risques du Client.

Les frais de projet, ainsi que des prises de vue, peuvent toujours être facturés séparément dès exécution même s'ils ne sont qu'une partie d'un ordre global. Il en va de même des frais de clichés et autres, lorsque le bon à tirer, envoyé pour approbation, tarde à être renvoyé par le Client. Les livraisons partielles sont également facturées séparément.

Lorsque Solucom est chargé de la reproduction des créations graphiques commandées par le Client, celui-ci n'acquiert aucun droit sur les créations réalisées par Solucom qui demeure seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Client peut librement utiliser les exemplaires matériels livrés par Solucom, pour autant que cela n'implique aucune exploitation des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, le Client ne peut ni reproduire (selon quelque procédé et/ou sur quelque support que ce soit, y compris la numérisation par scannage) ni communiquer au public, selon quelque procédé que ce soit (diffusion sur un site web, par exemple), les exemplaires matériels de la création mis à sa disposition par Solucom.

Lorsque Solucom est seulement chargé de la réalisation de la création graphique mais pas de sa reproduction, il concède au Client une licence sur la reproduction de la création à un nombre d'exemplaires et pour un type de support (nature, taille, etc.) strictement définis dans le bon de commande. Toute autre exploitation des droits afférents à la création graphique (y compris un nouveau tirage) est soumise à l'autorisation préalable et écrite de Solucom.

S'il souhaite acquérir une licence d'exploitation couvrant toute forme d'utilisation de la création commandée à Solucom, le Client doit en formuler la demande, par écrit et préalablement à toute

exploitation, auprès de Solucom. Le Client devra en outre s'acquitter préalablement d'un montant complémentaire correspondant à 75% du coût (HTVA) de la réalisation de la création concernée, selon l'estimation figurant dans le bon de commande relatif à cette création. Le Client s'engage à ne pas modifier les crédits figurant sur l'œuvre. Afin de préserver la réputation de Solucom, le Client s'engage à informer Solucom des modifications apportées à ses réalisations. Si Solucom estime que les modifications sont de nature à porter atteinte à sa réputation, Solucom pourra s'y opposer. Si les modifications sont justifiées par des impératifs fonctionnels, Solucom pourra seulement exiger que la mention de son nom soit retirée sans délai. Cette disposition n'empêche nullement le titulaire du droit moral de s'opposer à toute modification portant atteinte à son honneur et/ou à sa réputation.

8. ACCORD DE CONFIDENTIALITE

A la demande du Client, un accord de confidentialité peut être conclu entre les parties.

9. RÉFÉRENCES

Solucom pourra faire état, pour la promotion de son activité, du nom du Client.
Solucom pourra faire un lien, sur le site Web du client, vers son propre site Web.

10. NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toutes leur force et portée. En pareil cas, le Client s'engage en outre à négocier de bonne foi avec Solucom afin de substituer à la clause invalidée une disposition d'effet économique équivalent.

11. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat, aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes s'il ne fait l'objet d'un avenant (ou bon de commande complémentaire) signé par les deux parties. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de la dite clause.

12. RÉOLUTION ET RÉSILIATION

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations qui découlent des présentes et pour autant qu'il n'y ait pas été porté remède dans un délai de 30 jours à dater de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra, sans autorisation préalable du juge, procéder à la résolution du contrat, sans préjudice de tous les dommages et intérêts éventuellement dus. La présente faculté de résolution ne porte toutefois pas préjudice aux exonérations et limitations de responsabilité énoncées dans les dispositions des présentes conditions générales.

En cas de faillite, concordat, liquidation judiciaire ou / et de toute procédure similaire établissant notamment un état de cessation de paiement et d'ébranlement de crédit de la part du client, le présent contrat pourra être résilié par Solucom, sans préavis ni indemnité.

13. CESSION DE CONTRAT

La présente convention est conclue intuitu personae. Elle ne peut faire l'objet d'une cession, totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, dans le chef du Client sans l'accord préalable, expresse et écrit de Solucom.

Solucom pourra, par contre, céder le contrat à un tiers, dans le cadre d'une cession de fonds de commerce ou d'une cession de branche d'activités.

14. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi belge.

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Wavre, et le cas échéant la Justice de Paix de Wavre, seront compétents.

15. DOMICILIATION ET COORDONNÉES DE CONTACT

Solucom établit son domicile à 1360 Orbais - 10 chemin du Chêne Bénit (Belgique).
Tél. 081 66 17 95

Le Client établit son domicile à l'adresse qu'il a communiquée à Solucom dans le bon de commande. Toute communication sera valablement faite aux adresses postales et électroniques communiquées par le client et par Solucom. Chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans les présentes ou dans le bon de commande.

Tous les documents devront être obligatoirement envoyés, pour être valables juridiquement, au domicile élu.

Toute modification d'adresse ou de coordonnées de contact doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. Jusqu'à pareille notification, toute communication peut être valablement faite à l'adresse (postale ou de courrier électronique) mentionnée dans le bon de commande.

16. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN CAS DE PRESTATIONS DE CRÉATION DE SITES OU D'ESPACES WEB (WEBDESIGN)

Sauf disposition spécifique en sens contraire, la création d'un espace web par Solucom s'accompagne

toujours de prestations d'hébergement pour une durée minimale de un (1) an.

Le Client signe un bon de commande pour la réalisation d'un espace web (et de son hébergement) et s'acquitte d'un acompte de 40 % du coût provisoirement estimé par Solucom (HTVA, selon bon de commande).

Préalablement à l'exécution de toute prestation de ce type, le Client établit, avec le concours de Solucom, un cahier des charges fonctionnel et graphique, qui énumère les principales fonctionnalités souhaitées par le Client ainsi que les principales lignes graphiques de l'espace web. Sur la base de ce cahier des charges, Solucom établit alors un devis précisant le prix forfaitaire et les délais estimés pour la réalisation du cahier des charges concerné. Si le Client accepte le devis, l'acompte est imputé sur le montant de la première facture. Le Client peut refuser le devis, mais, dans ce cas, il doit verser à Solucom une indemnité de dédit (qui est censée couvrir les frais administratifs exposés par Solucom ainsi que les prestations effectuées en vue de la réalisation du cahier des charges), sur la base d'un tarif horaire de 50 EUR (HTVA), sans que cette indemnité de dédit puisse être inférieure au montant de l'acompte (40% du montant HTVA estimé dans le bon de commande) versé par le Client.

Dans le cadre de l'exécution des prestations convenues, Solucom s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cahier des charges, dans les délais convenus. La responsabilité de Solucom ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde et sera en tout cas limitée à un montant maximal équivalent à 40% du coût HTVA estimé dans le devis approuvé par le Client. En aucun cas, la responsabilité de Solucom ne pourra être engagée en cas de problème lié à l'environnement de travail du Client, à moins que cet élément ait été signalé à Solucom dans le cadre de la définition des objectifs du cahier des charges fonctionnel. Pour le surplus, les limitations et/ou exonérations de responsabilité énoncées à l'article 4 sont d'application.

Lorsque le Client remet des éléments – graphiques (photos, logos, dessins, etc.) ou autres – à Solucom en vue de les intégrer dans l'espace web à réaliser, le Client assume seul la responsabilité de l'usage desdits éléments. Le Client garantit donc Solucom contre tout recours de tiers, selon les modalités décrites à l'article 7 des présentes conditions générales.

Au titre de garantie, Solucom offre gratuitement au Client un service complémentaire de correction des erreurs (anomalies dans le fonctionnement des fonctionnalités décrites dans le cahier des charges) rencontrées par le Client dans l'utilisation de son espace web, selon les modalités suivantes :

- Le service couvre une période de six (6) mois à compter de la date de l'agrégation de l'espace web ;
- L'erreur doit être signalée dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant sa constatation par le Client ;
- l'erreur affecte d'une manière significative le fonctionnement normal de l'espace web ;
- l'erreur est reproductible ;
- l'erreur n'est pas d'une nature à être résolue par le Client (ainsi considérée lorsqu'elle a déjà été signalée et résolue ou lorsqu'elle ne nécessite que des mesures de restauration élémentaires du type redémarrage système ou application) ;
- dans le cadre de cette garantie, Solucom s'engage uniquement à déployer ses meilleurs efforts afin de solutionner le problème rencontré dans les meilleurs délais ;

Au-delà de cette période de 6 mois, toute intervention de Solucom en cas de panne doit faire l'objet d'un bon de commande distinct. Il en va de même pour toute demande de mise à jour ou de modification de l'espace web, y compris dans la période de 6 mois précitée.

Ainsi qu'il est précisé à l'article 6 des conditions générales, Solucom demeure seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'espace web livré au Client. Celui-ci jouit seulement d'un droit temporaire d'utilisation, pour ses besoins propres, d'une durée équivalente à celle des prestations d'hébergement confiées à Solucom, selon les modalités définies à l'article précité. Le Client aura ainsi le droit de reproduire et de communiquer au public les créations réalisées par Solucom, dans les limites toutefois de ce qui est nécessaire à l'exploitation de son espace web et sans pouvoir poser des actes ayant des effets s'étendant au-delà de la durée de la convention conclue avec Solucom. En cas de terminaison, pour quelque raison que ce soit, de la relation entre Solucom et le Client, les droits d'utilisation du Client s'éteignent. Si le Client souhaite acquérir, de manière définitive, une licence d'utilisation sur les droits de propriété intellectuelle afférents à l'espace web réalisé par Solucom dans le cadre de l'exécution de la présente convention, il doit en faire la demande à Solucom et s'acquitter préalablement d'un montant complémentaire équivalent à 50% du coût (HTVA) des prestations de Solucom tel qu'estimé dans le cahier des charges ayant présidé à la réalisation de l'espace web concerné. Le Client s'engage à ne pas modifier les crédits figurant sur l'œuvre. Afin de préserver la réputation de Solucom, le Client s'engage à informer Solucom des modifications apportées à ses réalisations. Si Solucom estime que les modifications sont de nature à porter atteinte à sa réputation, Solucom pourra s'y opposer. Si les modifications sont justifiées par des impératifs fonctionnels, Solucom pourra seulement exiger que la mention de son nom soit retirée sans délai. Cette disposition n'empêche nullement le titulaire du droit moral de s'opposer à toute modification portant atteinte à son honneur et/ou à sa réputation.

Si le Client ne souhaite pas de prestations d'hébergement, il jouit, sur l'espace web, d'une simple

licence d'utilisation d'une durée de un (1) an, selon les modalités précisées ci-avant. Si le Client désire obtenir une licence d'utilisation sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle pour toute la durée de ceux-ci, il doit en faire la demande à Solucom et s'acquitter d'un montant complémentaire équivalant à 80% du coût (HTVA) des prestations de Solucom tel qu'estimé dans le cahier des charges ayant présidé à la réalisation de l'espace web concerné. Le Client s'engage à ne pas modifier les crédits figurant sur l'œuvre. Afin de préserver la réputation de Solucom, le Client s'engage à informer Solucom des modifications apportées à ses réalisations. Si Solucom estime que les modifications sont de nature à porter atteinte à sa réputation, Solucom pourra s'y opposer. Si les modifications sont justifiées par des impératifs fonctionnels, Solucom pourra seulement exiger que la mention de son nom soit retirée sans délai. Cette disposition n'empêche nullement le titulaire du droit moral de s'opposer à toute modification portant atteinte à son honneur et/ou à sa réputation.

17. DISPOSITIONS PARTICULIERES EN CAS DE PRESTATIONS DE GESTION DE CONTENUS (SITES WEB OU AUTRES) DU CLIENT (HEBERGEMENT, MISE A JOUR, ETC.)

○ 17.1. Hébergement

Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée initiale indiquée dans le bon de commande. A moins qu'une des parties notifie à l'autre, par courrier recommandé avec accusé de réception reçu au moins un mois avant l'échéance considérée, sa volonté de ne pas prolonger la collaboration, le contrat est tacitement prolongé pour une durée équivalente.

Solucom s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose. Elle souscrit à ce titre une obligation de moyens.

Solucom se réserve cependant le droit de suspendre ponctuellement l'accessibilité aux serveurs pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant au bon fonctionnement de ses services, sans droit à indemnité. Dans la mesure du possible, Solucom prévendra le Client avant toute interruption. Solucom ne pourra être tenue pour responsable de l'inaccessibilité momentanée aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration ou en raison de perturbations du réseau Internet.

En aucun cas, Solucom ne saurait être tenue pour responsable de l'inadéquation des services qu'elle fournit aux objectifs particuliers que le client peut poursuivre dès lors qu'avant toute décision, celui-ci a accès tant aux informations mises en ligne sur le site qu'au service technique par e-mail de Solucom. Solucom ne souscrit donc aucun engagement particulier, à défaut de mention expresse d'un engagement particulier dans le bon de commande.

Solucom ne pourra être tenu responsable en cas d'interruption complète du service due à un cas de force majeure, tel que, par exemple, émeutes, problème technique de distribution d'électricité, grève, lockout, tempêtes, problèmes techniques aux réseaux de télécoms, etc.

Par ailleurs, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, Solucom ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment:

- les ralentissements ou difficultés d'accès au site hébergé en raison notamment de la saturation du réseau à certaines périodes,
- le non-acheminement des courriers électroniques ou articles de forum de discussion,
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client,
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Solucom,
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés au serveur,
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client. Solucom ne transmettra ces informations qu'aux personnes reconnues et agréées par Solucom ou à la demande expresse du Client et ceci sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Solucom obéira cependant aux éventuelles injonctions d'autorités judiciaires, policières ou d'agents assermentés lorsque ceux-ci exigent la production de documents ou fichiers du Client dans le cadre de la recherche de preuves de la commission d'infractions.

Le site WEB et, d'une manière plus large, tout contenu placé par le Client sur les espaces serveurs de Solucom mis à sa disposition, relève de la seule et entière responsabilité du Client.

Le client s'engage dès lors à respecter, tant sur son site que dans tout espace contenant des fichiers digitaux, les lois et règlements belges et internationaux relatifs à la mise en ligne de sites et à la transmission d'informations par l'Internet.

En particulier, la pornographie, la nudité et tout commerce ou toute présentation relatifs au sexe sont interdits sur nos serveurs de même que le racisme et la xénophobie. Ceci inclut des liens vers d'autres sites relevant des mêmes matières. Tout site ayant pour objet la promotion d'une activité illégale de quelque nature qu'elle soit ou tout site

contenant du matériel susceptible d'abîmer nos serveurs ou tout autre serveur sur le réseau Internet est strictement prohibé. Les liens vers de tels sites sont également interdits.

Toute opération d'envoi massif d'e-mails transitant par nos serveurs ("bulk e-mail") est également interdite. Nous sommes seul juge du caractère interdit de ces matières sur nos serveurs. Nos serveurs ne peuvent en aucun cas être l'adresse source, intermédiaire ou de destination de toute opération dite de "spam" ou "spamming", c'est-à-dire d'envoi d'e-mails non sollicités, de campagnes d'e-mails de dénigrement ou de "mail-bomb" c'est-à-dire d'e-mails destinés à troubler la marche normale d'un serveur ou d'un site. Le domaine du client ne peut en aucun cas être référencé comme l'origine, l'intermédiaire ou la destination finale des e-mails mentionnés ci-dessus. Toute opération indirecte menée à partir d'autres serveurs avec d'autres adresses e-mails mais qui en définitive servent à rabattre des prospects ou visiteurs vers un site hébergé sur nos serveurs est interdite. Nous considérons comme opération dite de "spam" tout envoi d'e-mails non sollicités vers une adresse e-mail ou vers des groupes de discussion appelés génériquement "newsgroups". S'il s'avère que vous avez participé à une opération dite de "spam" en relation directe ou indirecte avec un site hébergé sur nos serveurs, nous nous réservons le droit de désactiver votre compte sans préavis ni remboursement du prix de l'abonnement en cours et de vous réclamer à ce titre une indemnité de 200 Euros. Nous nous réservons le droit d'être seul et unique juge du caractère abusif de toute opération directe ou indirecte d'e-mail mentionnée ci-dessus.

Le client s'engage à n'essayer en aucun cas de s'approprier des données qui ne sont pas liées à son compte, que ce soit sur les serveurs de Solucom ou sur d'autres serveurs. Très généralement, le client est responsable de toute utilisation quelconque de son compte et des boîtes aux lettres (e-mails) liées à ce compte.

En outre, Solucom n'a pas le contrôle des informations ou sujets placés sur ses serveurs et ne pourra donc en aucun cas voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait:

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le(s) site(s) du client,
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le(s) site(s) du client sans accord exprès de leur auteur.

D'une manière générale, le Client garantit Solucom contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits (propriété intellectuelle, diffamation, concurrence déloyale, etc.) ou de la violation par le Client de dispositions pénales (pornographie infantine, contenus racistes, etc.), . En particulier, le Client prendra en charge :

- tous dommages et intérêts dus au tiers revendiquant, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure;
- tous les frais liés à la défense des intérêts de Solucom (conseils juridique et technique, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse – Solucom demeurant libre du choix de ses conseils - , frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation) ;
- tous frais liés au remplacement immédiat du matériel de Solucom qui aurait fait l'objet d'une mesure de saisie ou de toute autre mesure rendant ce matériel définitivement ou temporairement inutilisable pour Solucom;

Solucom pourra en outre, à la demande de tiers ou sur injonction d'une autorité judiciaire ou policière, rendre impossible l'accès à tout ou partie des données et/ou informations hébergées sur ses serveurs pour le compte du Client, lorsque Solucom est informé du caractère illicite de ces données et/ou informations. Conformément à l'article 20 de la loi du 11 mars 2003 sur les services de la société de l'information, lorsqu'elle a connaissance du caractère illicite de contenus hébergés pour le compte du Client, Solucom a l'obligation de rendre impossible l'accès à ces contenus et d'en informer le Procureur du Roi. Dans ces hypothèses, le Client n'aura droit à aucune indemnisation de la part de Solucom. S'il s'avérait que les données et/ou informations rendues inaccessibles par Solucom sont licites, c'est auprès du tiers plaignant que le Client devrait rechercher une indemnisation de son préjudice éventuel. Solucom ne pourra donc assumer aucune responsabilité pour avoir obéi aux injonctions d'un tiers ou d'une autorité judiciaire ou policière s'appuyant sur le caractère apparemment illicite des informations et/ou données litigieuses. Dans l'hypothèse où Solucom aurait, d'initiative, rendu certains contenus inaccessibles alors qu'il s'avère qu'ils étaient licites, le Client

recevra exclusivement, au titre d'indemnisation forfaitaire de son éventuel préjudice, une prolongation gratuite de son contrat d'hébergement d'une durée de 6 mois.

Le client ne peut céder les droits découlant du présent contrat ni sous-louer ou vendre, en tout ou en partie, l'espace alloué pour son site, sans accord préalable de Solucom.

Le client est encore responsable de la sécurisation de ses données et logiciels contre les virus et très généralement, de la protection de ses équipements. Le Client est responsable de la sauvegarde de ses données. Solucom est dès lors exonérée de toute responsabilité liée à la perte, la détérioration ou l'inaccessibilité des données hébergées pour le compte du Client.